

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

D E C R E T N° 93-293 du 3 Décembre 1993

PORTANT PROMOTION ET NOMINATIONS A TITRE  
NORMAL ET MILITAIRE DANS L'ORDRE DU  
MERITE DU BENIN

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

GRAND-MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

Vu la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

Vu la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles ;

Vu la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;

Vu la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;

Vu le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;

Vu les Décrets N° 88-337 du 29 Août 1988 et N° 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

Vu le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin du 28 Mai au 28 Juin 1993 et le procès-verbal de la session extraordinaire dudit Conseil du 12 au 31 Août 1993 ;

Sur proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er : Est promu à titre normal et militaire au grade de Commandeur de l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang du 1er Août 1993, Adjudant-Chef TCHETCHAO Papa Saturnin, Sous-Officier des Forces Armées Béninoises. (Officier - Décret N° 78-63 du 16 Mars 1978) ;

Article 2 : Sont nommés à titre normal et militaire au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang du 1er Août 1993, les Officiers et sous-officier des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

1 - Etat Major des Armées

- Lieutenant-Colonel SAGBO Cohouvi Essou Paul
- Lieutenant-Colonel AGBOGBO Didier Dossou
- Médecin Lieutenant-Colonel YAROU Bio
- Lieutenant-Colonel COMLAN Rigobert Epiphane Coovi
- Commandant YENONFAN Codjo Constant
- Médecin-Commandant AGBOTON Géo Arielle Iveline Anihouvi
- Commandant HINDEDIN Edmond Jean-Marie
- Commandant DJOHI Cohovi
- Commandant KPANOU Julien
- Capitaine ANATO Cakpovi Cocou.

2 - Direction de la Gendarmerie Nationale

- Chef d'Escadron SOULEMANE Chabi
- Chef d'Escadron LEGBA Sémégan Cocou
- Capitaine AMETEPE Sébastien Yaovi
- Adjudant-Chef MOROU Ganiyou.

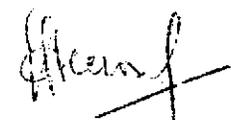
Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au journal officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 Décembre 1993

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

  
Nicéphore D. SOGLO.-

Le Grand Chancelier de l'Ordre National  
du Bénin par intérim,

  
Grégoire-Gilbert GBENOU.-

AMPLIATIONS / : PR 6 - AN 4 - Ministères 19 - GCONB 30 - CS 2 - SGG 4 - MESGPR 2  
Départements 6 - DPE - DLC - INSAE 3 - IGE - CSM - DCCT 3 -  
BN - DAN - ONEPI 3 - UNB - FASJEB - ENA 3 - JORB 2 - Intéressés 15.-